« REFORME » DES LYCEES PROFESSIONNELS : UNE ATTAQUE MAJEURE CONTRE LE SERVICE PUBLIC DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

PÉTITION

La réforme des lycées professionnels annoncée par JM. Blanquer pour septembre 2019 constitue une attaque majeure contre le service public de la voie professionnelle :

▶ Prétendre viser l'excellence de la voie professionnelle est un mensonge : la logique de cette contre-réforme est avant tout budgétaire puisqu'au moins 2500 postes devraient être supprimés à terme.

▶ Après la réforme du bac pro 3 ans en 2009, la création d'une seconde professionnelle « famille de métiers » va dé-spécialiser encore plus le bac pro et dégrader la qualité de nos enseignements. 80 Bacs Pros seront ainsi regroupés en 15 familles de métiers, dont 3 dès la rentrée prochaine.

▶ L'Exécutif mène une offensive pour développer l'apprentissage au détriment du service public de la voie professionnelle : dans chaque LP, intégration d'au moins une UFA (Unité de Formation par Apprentissage) et mise en concurrence entre voies de formation.

▶ Chaque LP ou SEP sera rattaché et subordonné à un Campus des Métiers et des Qualifications. Notre statut est en danger avec les risques de polyvalence des enseignements, la mixité des publics et des parcours et des mobilités au sein même de ces CMQ

▶ La diminution drastique des heures disciplinaires : -113 heures en Français (-27,6 h/an) ; -83 heures en Maths-Sciences (-27,6 h/an) ; -60 heures en Ens. Pro (-20 h/an) ; -13 heures en LV1 (-4.3 h/an)
au profit des heures d'AP (3 heures), des co-interventions (enseignements général et professionnel 2 heures) et des 108 heures consacrées en 1ère et Terminale à la préparation d'un « chef-d'œuvre ».

▶ La perte de sens des enseignements généraux (français, HG, maths, sciences, LV, arts appliqués): forte réduction horaire et conception utilitariste des programmes à venir.

Avec l'intersyndicale CGT, FO, FSU, SUD, continuons d'exiger :

- **l'abandon de la réforme des lycées professionnels ;**
- **le rétablissement des heures de cours disciplinaires et la création de véritables postes pour améliorer nos conditions de travail, dédoubler les effectifs autant que nécessaire, enseigner dans un seul établissement ;**
- **de vraies négociations sur les bases d'une véritable revalorisation de la voie professionnelle.**

Nom Prénom	Etablissement	Signature

Nom Prénom	Etablissement	Signature